

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 30/03/2023

ID : 032-213202427-20230222-DE_22022023_04B-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Annule et remplace la délibération : 032-213202427-20230222-DE_22022023_04

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
22 février 2023	17 février 2023	17	12	13	13	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian.

Excusés : Mesdames BAUQUIN Sylvie, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Monsieur RIEU Alain.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Madame SOURIGUERE Véronique a donné procuration à Monsieur BIFFI Patrick.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : AVIS SUR la CREATION D'UN CENTRE DE TRI DE DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE A MASSEUBE-

La SPL TRI-O a déposé un permis de construire en décembre 2022 pour la création d'un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective sur le territoire de la commune de Masseube.

Par arrêté du 16 janvier 2023, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une consultation du public du 13 février 2023 au 14 mars 2023 sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Locale TRI-O.

Selon l'article 7 de l'arrêté, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande dès l'ouverture de la consultation.

Ainsi, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à formuler un avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'émettre un avis favorable au projet de création d'un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective par la Société Publique Locale TRI-O.
- ⇒ de demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Roger BREIL.

